

(N° 44.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1901.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux Publics chargée d'examiner la Proposition de Loi contenant des modifications à la Loi du 21 juillet 1844, organisant les Caisses de pension des Départements ministériels.

(Voir le n° 39, session de 1900-1901, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président ; CANTILLION, LE CLEF, MESENS et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission des Finances ayant pris connaissance de la proposition de loi et des développements donnés par MM. Ed. Picard, H. Léger et Claeys Bouúaert, s'est ralliée au Projet. Celui-ci, tout en étant une œuvre de justice, d'honnêteté et de moralité, donne une solution à une question débattue depuis longtemps et qu'il importe de résoudre.

Cette question s'impose en plus par la multiplication des cas de divorce, rares autrefois mais devenus fréquents aujourd'hui.

Convaincus par l'exposé fait par les auteurs de la proposition, les membres de la Commission sont d'avis qu'il y a en réalité urgence d'introduire le Projet en question.

Le Rapporteur,
CAPPELLE.

Le Président,
DESCAMPS.